

# LES ÉTUDES DU PROJET

## MILIEU PAYSAGER

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC



LAPERGE  
ÉNERGIES

# MILIEU PAYSAGER

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC

## ANALYSE DU MILIEU PAYSAGER

Cette fiche est une synthèse du chapitre étude paysagère présent dans le dossier d'étude d'impact environnementale (p137 à 144 et 261 à 270) ainsi que du Mémoire en réponse à la MRAE.

### ÉTAT INITIAL

#### • CONTEXTE PAYSAGER

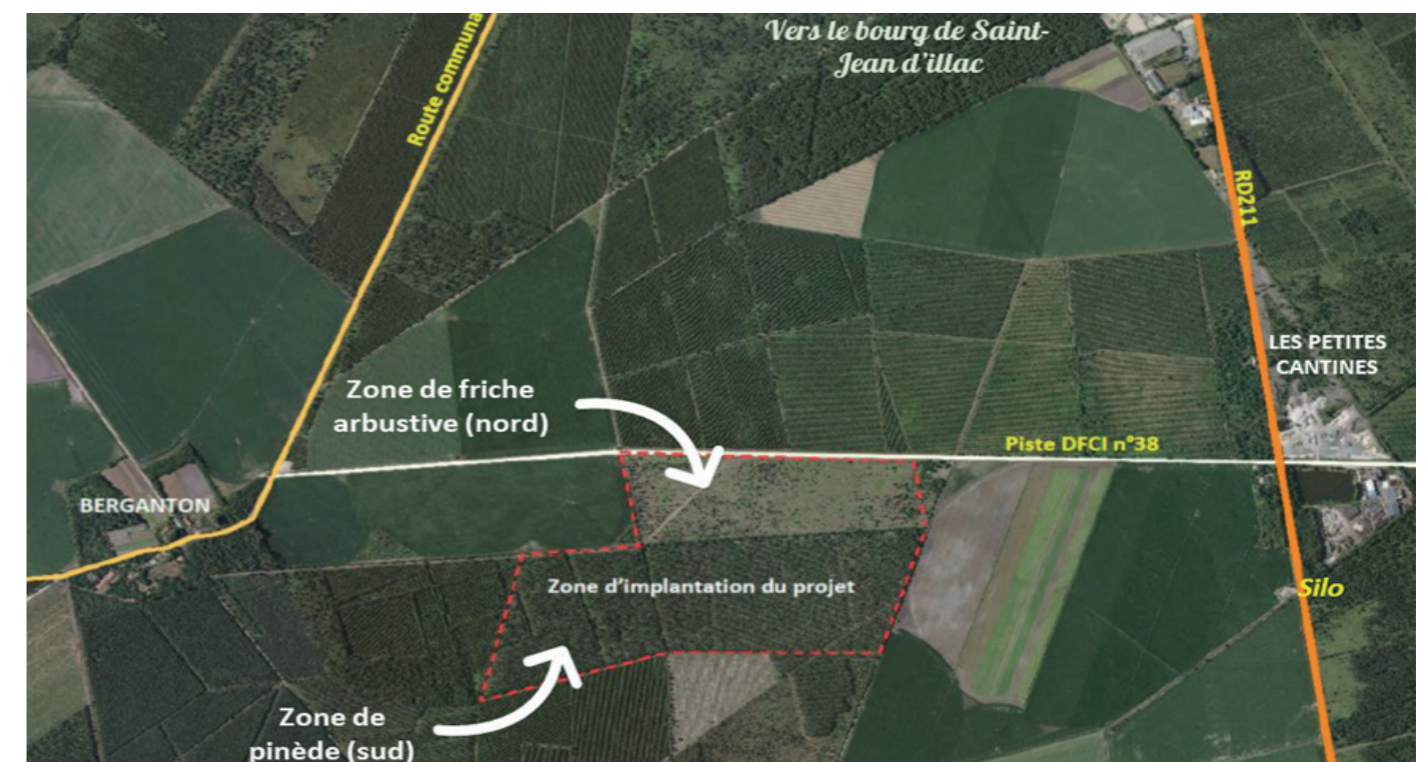
La commune de Saint-Jean-d'Illac est située au sein de la grande unité paysagère des Landes girondines, aux « portes » de l'agglomération bordelaise, et constitue une composante de la frange boisée et agricole ouest de la métropole. À la transition entre ville et campagne, Saint-Jean-d'Illac correspond à une **commune de transition entre espaces naturels, agricoles et urbains**.

À 5 km autour du projet, l'environnement paysager est principalement boisé, et de vastes zones agricoles de grandes cultures occupent de larges parcelles au sein des massifs forestiers.

La zone d'implantation potentielle du projet est située **sur un plateau avec une quasi-absence de relief**, influant grandement sur sa perception depuis les alentours. Le site d'étude reste dissimulé au sein de l'écrin boisé des landes girondines, alors que les limites est et ouest sont marquées par une continuité avec des espaces agricoles de grandes cultures.

La zone d'implantation potentielle du projet est composé de **deux zones** :

- Une **zone de friche arbustive** et arborée au nord
- Une **zone boisée** à vocation sylvicole au sud



# MILIEU PAYSAGER

## PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC



Le paysage présente une **homogénéité d'ensemble**, sans point de repère ou point d'appel visuel spécifique. La visibilité de la zone d'implantation potentielle du projet est très faible depuis les points de vue potentiels étant positionnée entre deux clairières agricoles au sein de vastes étendues forestières et à distance des grandes voies de circulation.

Elle est soumise au rythme de **coupes forestières** et de la saisonnalité des cultures de maïs, mais demeure de façon générale soit **dissimulée par les grandes surfaces de pinède** soit par les boisements de bords de route

### • ZONAGES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTIONS

Aucun zonage d'inventaire ou de protection du patrimoine paysager, historique ou archéologique n'est présent à proximité de la zone d'implantation potentielle. Cette dernière sera tout de même soumise à un diagnostic archéologique préalable, afin de prévenir toute susceptibilité d'affectation des éléments du patrimoine archéologique.

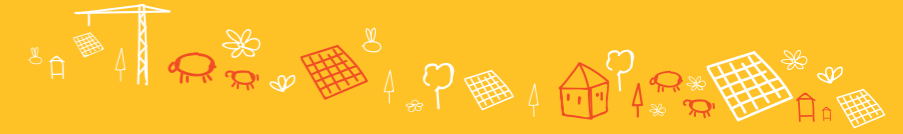
**Les enjeux liés au milieu paysager sont globalement faibles.**

### • RECOMMANDATIONS POUR L'IMPLANTATION

- Insérer le projet dans le **contexte de clairières agricoles**,
- Prendre en compte les **enjeux de visibilité depuis les infrastructures existantes** (route communale, RD211 et à la marge la piste forestière n°38) afin de qualifier les interfaces visibles de la zone de projet,
- **Maintenir les structures arborées** existantes en limite de la zone afin de favoriser l'intégration paysagère du projet,
- **Intégrer les coupes forestières prévisibles** dans la réflexion afin d'anticiper les effets induits d'ouvertures visuelles nouvelles.

# MILIEU PAYSAGER

## PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC



### IMPACTS DU PROJET

#### • EN PHASE TRAVAUX, DÉMANTÈLEMENT ET EXPLOITATION

Concernant le paysage, le patrimoine culturel, historique et archéologique, le projet ne présentant pas de visibilité marquée, aucun impact important n'est à noter, les recommandations des experts paysagistes ayant été respectées.

### MESURES À METTRE EN PLACE

- **Préserver le corridor arboré** linéaire central présent entre la zone d'implantation nord et la zone d'implantation potentielle sud, afin de masquer les vues depuis la piste DFCI
- **Intégrer les éléments du parc dans l'environnement local** : pour une meilleure intégration dans le paysage sylvicole, les clôtures et les portails seront teints en vert et idéalement le poste de livraison en kaki/vert sombre.

Le projet, par sa position isolée, au sein de boisements et cultures ne sera que très peu visible depuis les alentours.

Les évitements effectués et la mise en place en place de mesures, notamment d'intégration des éléments du parc et la préservation de corridor arboré masquant les vues depuis la piste DFCI, impliqueront un impact résiduel très faible à négligeable de la centrale sur l'ambiance paysagère locale.

Localisation des photomontages



### PHOTOMONTAGES

#### POINT DE VUE 1 - DEPUIS LE CHEMIN EST DE LA ZONE, PARTIE SUD



Pour en savoir plus rendez-vous sur :  
[www.parc-photovoltaique-saint-jean-dillac.fr](http://www.parc-photovoltaique-saint-jean-dillac.fr)

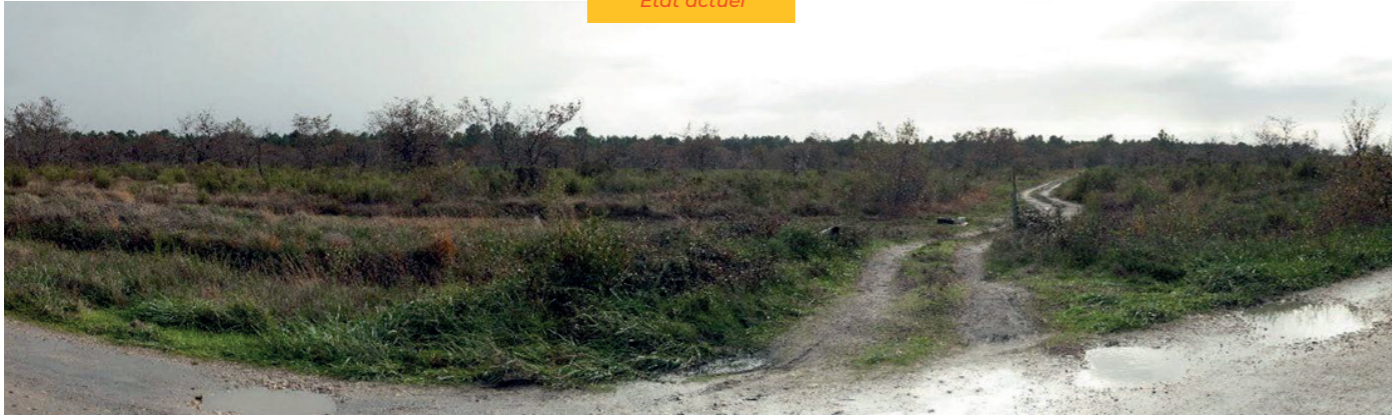
# MILIEU PAYSAGER

## PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC



### POINT DE VUE 2 - DEPUIS LA PISTE FORESTIERE N°38

État actuel



État projeté - Après projet (rendu filaire)



### POINT DE VUE 3 - DEPUIS LA RD211

État actuel



État projeté - Après projet (rendu filaire)



### POINT DE VUE 4 - DEPUIS LE NORD DE LA CENTRALE

Avant intégration du parc photovoltaïque



Après intégration du parc photovoltaïque

